

LA LETTRE DE DLF CHAMPAGNE-ARDENNE

n° 89, octobre 2011

Président : Jacques Dargaud

Secrétaire : Francis Debar

Séance du 4 juin 2011

La Francophonie historique, institutions, perspectives

par Mme Geneviève Neubig

Sommaire

1. Historique.....	1
2. Les prémices de la francophonie : histoire succincte de la langue française	3
3. La Francophonie institutionnelle	4
4. La francophonie linguistique.....	5
5. Conclusion	5

La Francophonie est souvent perçue, par un public mal informé, comme une entité, une utopie, une simple attitude nostalgique, « la complainte du français perdu ». Or il s'agit d'une réalité humaine luxuriante, multipolaire, qui touche aux confins des cinq continents et représente 11 % de la population mondiale.

Avant d'aborder ce vaste sujet, on peut proposer une première définition : « la francophonie est le pouvoir et le partage d'une langue, le français, qui, comme un lien invisible, crée une communauté entre des peuples très divers ». En effet, la caractéristique majeure de cette galaxie est la diversité des climats, des paysages, des couleurs de peau, des systèmes politiques, des sensibilités religieuses.

1. Historique

Le terme « **francophonie** » a été **imaginé en 1880 par un géographe**, Onésime Reclus (1837-1916), né à Orthez et frère d'un historien-géographe beaucoup plus célèbre, Élisée Reclus. Le néologisme apparaît dans l'ouvrage, publié sous la 3^e République, intitulé *France, Algérie et colonies*. O. Reclus forge ce terme pour désigner les populations qui, à des titres ou des degrés divers, parlent et utilisent le français. Il distingue les francophones, dont le français est la langue maternelle, et les « francophones par destination ». Il s'agit d'une définition géo-linguistique. Curieusement, le terme n'est pas employé pendant la période coloniale ; il tombe dans l'oubli, ainsi que le concept, à la mort de son inventeur. Plus tard, on

parlera de « francité » (de « francitude » aussi) pour désigner une langue adossée à l'histoire, une culture, un esprit.

Le mot **renaît de ses cendres vers 1960**, à l'époque des mouvements d'indépendance. Il est enrichi de connotations nouvelles géo-politiques et désigne désormais une communauté de peuples, parlant la même langue et animés par les idéaux hérités du Siècle des lumières. En novembre 1962 paraît un numéro spécial de la revue *Esprit*, intitulé « Le français dans le monde ». Le poète-président Léopold Sédar Senghor participe à la rédaction et donne l'expression lyrique d'un concept qui lui est cher, le métissage : « La francophonie est un humanisme intégral qui se tisse autour de la terre ; cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire... » Rappelons que Senghor est le premier Africain agrégé de l'Université française ainsi que le premier académicien. Son indéfectible amitié avec le président Pompidou contribueront à donner un essor important au développement de la Francophonie.

On peut citer les principaux **pères fondateurs** de la Francophonie : le Sénégalais L. S. Senghor, le président tunisien Habib Bourguiba, le prince cambodgien Norodom Sihanouk, le président nigérien Hamani Diori, le Canadien [Québécois] Jean-Marc Léger.

En 1968, le *Quid* est le premier ouvrage qui consacre un important article à la Francophonie.

Le 25 septembre de la même année, on relève le premier emploi officiel du terme, lorsque le général de Gaulle réunit à Versailles les parlementaires de langue française. L'importance et la puissance expressive du français, « langue adaptée au caractère universel de la pensée », sont alors soulignées par de Gaulle. Quelques années plus tard, cette même volonté de contribuer à l'édification de la Francophonie est exprimée par le président Mitterand : « C'est un sujet qui me passionne. Présentez-moi [...] comme un artisan désireux d'aboutir à la construction de la Francophonie. »

Le terme de *francophonie* a aujourd'hui trois acceptions :

- une **acception linguistique**, « donnée brut » désignant l'ensemble des locuteurs francophones, soit 175 millions de personnes (*cf.* tableau joint). Il y a plus de francophones à l'extérieur de l'Hexagone et l'on peut souligner que les trois capitales de l'U.E. se situent dans l'espace francophone (Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg). Certaines considérations amènent à distinguer les « francophones réels » des « francophones partiels » qui font un usage limité du français.
- La **Francophonie** regroupe les pays qui emploient le français comme langue officielle et langue de travail, soit 29 États.
- Le troisième sens résulte des deux emplois précédents et concerne une **communauté d'esprit**, le partage d'une langue, des valeurs et des réactions au monde qu'elle transmet. À ce propos, François Cheng souligne le lien entre une langue et un comportement : « une langue est une manière de sentir, de raisonner, de déraisonner, de jurer, de prier, et finalement d'être. »

2. Les prémices de la Francophonie : histoire succincte de la langue française

Voici un survol rapide de dix siècles d'histoire, pour découvrir les prémices de la francophonie, avant l'invention d'O. Reclus. Nous pourrions ainsi mieux comprendre les différentes modalités de la propagation d'une langue, d'une culture.

Le document écrit le plus ancien, les **Serments de Strasbourg (842)**, est un **traité politique constitué d'un diptyque**, un texte en roman (à l'origine de plusieurs langues européennes) et l'autre en germanique.

Au Moyen Âge, l'ancien français est réparti en deux zones linguistiques – langue d'oïl au nord, langue d'oc au sud. Mais il existe de nombreuses variantes régionales (formes picardes, champenoises, normandes...)

Par la victoire d'Hastings en 1066, Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, conquiert l'Angleterre. **Pendant trois cents ans, l'ancien français sous sa forme normande** est la langue de la cour d'Angleterre. Dans le sillage des conquêtes normandes, l'ancien français devient la langue commune de la chrétienté occidentale. Dans un autre registre, les foires de Champagne, qui attirent Flamands et Italiens, font véritablement du français la langue du commerce international. Enfin, c'est en français que Marco Polo rédige son œuvre à la fin du 13^e siècle (*Le Devisement du monde*).

En 1539, François 1^{er} promulgue l'édit de Villers-Cotterêts faisant du français la langue unique de l'administration et de la justice, tandis que Du Bellay rédige le manifeste *Défense et illustration de la langue française* en 1549. À la même époque, Jacques Cartier (1494-1554) remonte l'estuaire du Saint-Laurent et en 1534 prend possession du Canada qui intégrera le royaume de France en 1663. Samuel de Champlain fonde Québec en 1608.

Citons un autre moment-phare : les **17^e et 18^e siècles**. En **1635, Richelieu, qui incarne l'autorité politique, fonde l'Académie française**. Deux ans plus tard, Descartes rédige en français le *Discours de la méthode*, fondement du rationalisme. Pendant le règne de Louis XIV et au Siècle des lumières, la France et le français rayonnent dans toute l'Europe. Deux facteurs se conjuguent : les succès politiques, l'excellence des écrivains. Ainsi, Louis XIV et Charles VI signent en 1714 le traité de Rastadt, rédigé en français et qui inaugure la carrière du français, **langue diplomatique internationale pendant deux siècles (1714-1919)**. Autres consécration : le français, langue de la **Déclaration des Droits de l'homme** (1789) et des Jeux olympiques rétablis par Pierre de Coubertin (*cf.* article 27 de la charte).

En 1883, diverses personnalités créent l'**Alliance française** dont la mission est de répandre le français dans le monde. Une devise a été choisie : « le français passionnément ». Aujourd'hui, on compte 1 073 points d'implantation ; la fonction de ces centres est d'enseigner le français hors cursus aux enfants, aux adolescents et adultes. Chaque Alliance gère son propre budget ; certaines sont riches et d'autres plus démunies. En outre, chaque Alliance a son public : public plus féminin en Amérique latine, hommes d'affaires en Asie. Enfin, l'Alliance peut préparer à des diplômes concernant la connaissance du français.

3. La Francophonie institutionnelle

L'OIF est une organisation jeune. La date choisie pour célébrer la journée de la Francophonie est le 20 mars, qui commémore l'acte de naissance à Niamey de l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique, 20 mars 1970). De 1970 à 1973, l'ACCT est dirigée par un secrétaire général provisoire, le Canadien J.M. Léger. En 1991, l'ACCT deviendra l'opérateur principal de la Francophonie.

Auparavant, les Canadiens francophones fondent à Montréal dès 1961 une association d'universités francophones, l'AUPELF. D'autre part, Senghor, usant de son influence auprès du général de Gaulle et de ses interlocuteurs africains, présente en juillet 1966 un projet avancé d'organisme francophone. Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que le ministère de la Coopération a été créé en 1961.

L'ACCT, devenue en 1997 l'AIF (Agence intergouvernementale de la Francophonie regroupant 47 États et gouvernements), se constitue en OIF (Organisation internationale de la Francophonie) dans les dernières années du 20^e siècle. Cette organisation est une personne de droit public international, disposant de représentants permanents auprès de l'ONU, de l'Union européenne (Bruxelles), de l'Union africaine (Addis-Abeba). Depuis 1998, l'OIF a qualité d'observateur et participe aux sessions et travaux de l'Assemblée générale de l'ONU. L'organisation compte aujourd'hui 68 membres : 55 États et gouvernements, membres de plein droit, et 13 États observateurs qui attendent leur admission définitive (Autriche, Hongrie, Lituanie, Slovaquie). Cela représente un « bassin humain » de 803 millions de personnes. À l'ONU, la Francophonie regroupe plus du quart des États membres.

La direction est confiée au secrétaire général élu pour quatre ans par les chefs d'État. Il doit agir avec « impartialité, objectivité, équité », travailler en faveur de la paix, du développement de la démocratie, du respect des Droits de l'homme. Véritable clef de voûte, il conduit l'action politique de l'OIF, signe les accords internationaux, propose les axes prioritaires et choisit les acteurs principaux. Le premier secrétaire général fut l'Égyptien Boutros Boutros Ghali, professeur de droit international et fin diplomate, auquel succéda en 2002 Abdou Diouf, ancien Premier ministre et successeur de Senghor.

Quatre opérateurs travaillent à la coopération, entre les différents membres : l'AUF (Agence universitaire), l'AIMF (Association internationale des maires francophones, présidée par Bertrand Delanoë, et regroupant 46 pays et 106 villes), TV5Monde qu'on pourrait associer à RFI, l'université Senghor à Alexandrie accueillant de jeunes cadres supérieurs. L'Assemblée parlementaire (APF) a une fonction consultative ; les ministres de l'éducation et de la jeunesse et des sports se réunissent régulièrement en conférences (CONFEMEN et CONFESJES).

Un sommet exécutif réunit tous les deux ans les chefs d'État. Cette conférence très importante travaille sur trois axes : développement, communication, culture. Elle a eu lieu successivement à Paris, Versailles, Québec, Dakar, Paris, Hanoï, Beyrouth, Ouagadougou, Québec et, en 2010, Montreux.

Le Haut conseil de la Francophonie (HCF), créé en 1984 et regroupant trente-sept personnalités internationales, a été supprimé. Il avait une fonction de conseil, de réflexion sur l'actualité et l'avenir à moyen terme.

Enfin, il faut citer la Conférence des peuples de langue française, le Forum francophone des affaires, la DGLFLF (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) rattachée au ministère de la Culture.

4. La francophonie linguistique

La diversité, signe de vitalité, règne sur les terres de la francophonie. Une distinction a longtemps été perçue entre « le français des villes » et « le français des champs », dialectal et traditionaliste. La diversité langagière est aujourd'hui plus complexe.

Les anciennes provinces conservent des régionalismes pittoresques : prononciation, variétés lexicales et parfois syntaxiques. On est loin du rapport de Barère qui à la fin du 18^e siècle voulait éradiquer les particularités provinciales. On assiste à un renouveau, à une promotion officielle des langues et parlers régionaux (cf. DGLFLF).

Des linguistes s'intéressent aussi à l'évolution de la langue parlée, « le français des périphéries », langue vernaculaire qui recherche une expressivité nouvelle et peut-être outrancière parfois. Historiquement, l'argot n'a-t-il pas été un agent pourvoyeur de la langue ?

Il faudrait également parler du sujet très intéressant des « mots migrants », des xénismes intégrés à notre lexique, des tendances langagières actuelles, des « nouvelles formes qui se cherchent ». Aujourd'hui, le français affiche peut-être un goût retrouvé des hyperboles, des périphrases, de l'inflation verbale ; on remplace des mots jugés trop courts par d'autres qui ont la même signification, mais avec plus de substance phonique (cf. oui/tout à fait). Paradoxalement, la siglaison foisonnante semble satisfaire notre besoin de rapidité. La féminisation des substantifs est à l'ordre du jour et alimente des querelles de doctes. Si le terme « écrivaine » a été proposé par les Canadiens, d'autres mots peuvent faire sourire malicieusement. Ainsi, le français est une langue qui évolue, s'enrichit d'apports nouveaux, et montre une belle vitalité.

Hors de France, le français est pratiqué avec ferveur et créativité au Canada. Les Canadiens amorcent une modernisation lexicale, par exemple en substituant aux termes anglais des mots français (Charte du français, loi 101 : le français est la seule langue officielle du Québec). Parmi ces néologismes, on peut citer *courriel*, *baladeur*, *stimulateur cardiaque*, *ordinateur* (au lieu de « computer »). En Afrique, le français est influencé par les nombreuses langues autochtones et le langage métaphorique exprime souvent une sensibilité originale, un autre regard sur le monde.

5. Conclusion

Face au phénomène pugnace d'une langue et d'une « monoculture » planétaires, face aux raidissements identitaires, les langues et les cultures doivent demeurer dans leur diversité et dialoguer.

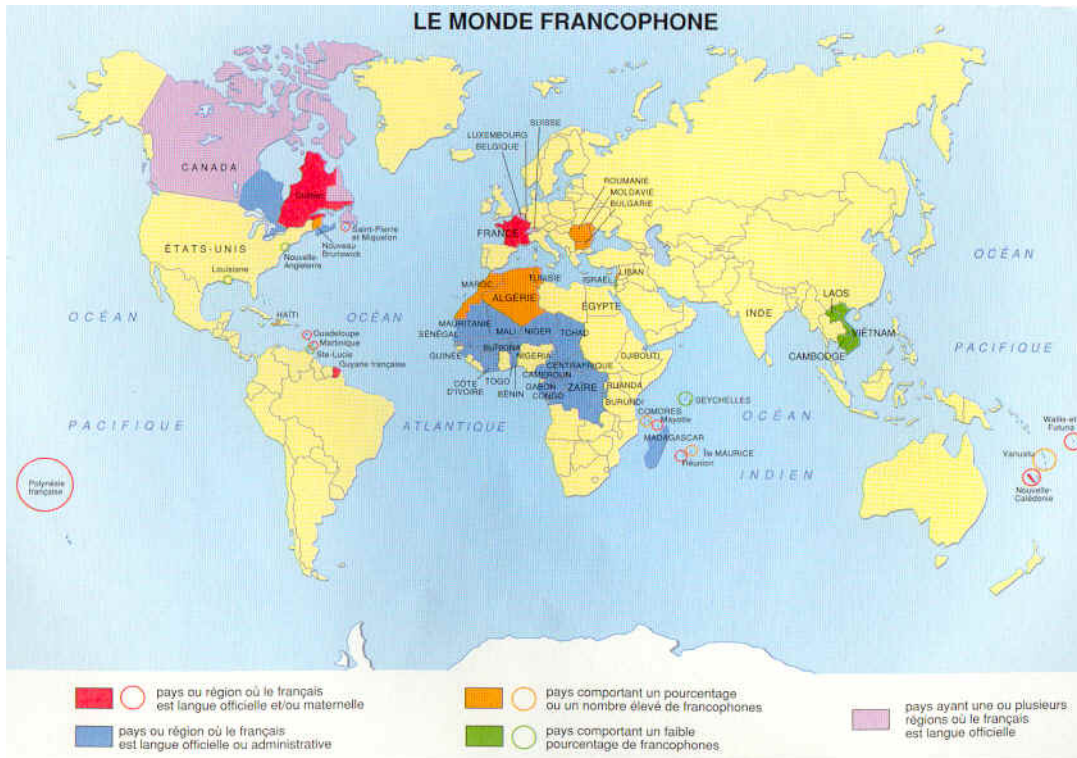
L'Académie française se mondialise, en accueillant dans son assemblée un Chinois, une Algérienne, un Argentin. Nous constatons que le français, qui correspond à un immense patrimoine littéraire, a été choisi par des écrivains étrangers comme « langue d'adoption »

de leur propre identité. À l'OIF, on signale un afflux sans précédent de candidatures et la maison de la Francophonie a été inaugurée récemment au centre de Paris.

Il serait néanmoins dérisoire d'avoir une perception rétrograde et réductrice de la politique linguistique : dans le monde contemporain, on doit s'ouvrir à d'autres langues, à d'autres moyens d'expression, tout en conservant en mémoire cette idée formulée par Senghor : le français, expression de « la logique de l'élégance et la clarté dans la nuance. »

Sur l'Organisation internationale de la Francophonie, voir le site : www.francophonie.org. Pour le cas particulier de l'Algérie, se reporter à Chafia Yamina Benmayouf : *La Question linguistique en Algérie. Enjeux et perspectives* (Séguier, 2009).

LE MONDE FRANCOPHONE



LE MONDE DE LA FRANCOPHONIE

56 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE L'OIF 14 OBSERVATEURS

